



BASES DE CUISINE PERFECTIONNEMENT NIVEAU III

INTERVENANT

M. Jacky BLETZACKER

Chef de cuisine

OBJECTIFS

Développer ses connaissances professionnelles avec un apport de techniques nouvelles. Finaliser des plats commercialisables et maîtriser le dressage sur assiettes.

MÉTHODE

- Formation pratique alternant démonstration et participation active des participants.
- Nombreuses recettes réalisées avec l'intervenant suivies de phases de présentation (mise en valeur, dressage) et dégustation (analyse organoleptique).
- Formation en présentiel.

PUBLIC

Aides de cuisine, Cuisiniers.
Groupes de 7 à 12 personnes.

DATES

19, 20, 21 et 22 novembre 2018

4 jours, soit 28 heures

⇒ 8h30 – 16h30

COÛT

1 250 €, prix net

LIEU

CEFPPA 77 route du Rhin
67400 Illkirch-Graffenstaden

PROGRAMME

Rappel des connaissances de base

- Le matériel (fours, mixtes, induction...)
- Les ustensiles (matériel spécifique)
- Les termes culinaires
- Les matières premières et leurs caractéristiques

Rappel des règles d'hygiène et de sécurité

- Stockage des denrées et contrôle
- La marche en avant
- Hygiène corporelle

Perfectionnement des techniques professionnelles

- Mettre en application les mariages des mets
- Maîtriser un dressage sur assiette
- Associer plusieurs techniques dans la réalisation de recettes complexes

Organisation professionnelle

- Organiser son poste de travail
- Rédiger les fiches techniques de ses recettes
- Se mettre en place pour un service
- Organiser la progression du travail
- Anticiper le dressage et la présentation

Bilan du stage

- Discussion avec les participants sur les acquis du stage



Avec le soutien financier du FF3FP



Contactez nos conseils en formation

Tél : 03 90 40 05 19 - Fax : 03 88 67 94 09 - E-mail : fpc@cefppa.eu

SIRET : 351 858 071 00019 - Déclaration d'existence auprès de la Préfecture : 42 67 015 14 67



Centre Européen de Formation et de Promotion
Professionnelle par Alternance pour l'industrie hôtelière

CONVENTION DE FORMATION

entre les soussignés : L'organisme de Formation : **C.E.F.P.P.A.**,
représenté par Monsieur **Franck SELLIER**, Directeur Général,
Déclaration d'existence auprès de la Préfecture de la
Région Alsace sous le numéro 42 67 015 14 67 et

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Effectif : - de 10 salariés

+ de 10 salariés

Rue :

Code Postal :

Localité :

Téléphone :

E-Mail :

Siret :

Représentée par :

Nombre participants :

Nom(s) et prénom(s) du (des) participant(s) :

Fonction :

Salarié(s) : oui / non

Date de naissance :

est conclue la convention suivante en application du livre IX du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R.950-1 et suivants de ce livre.

LA FORMATION

Intitulé de la formation :

Formation en présentiel. Modalités de déroulement et horaires : voir en annexe le programme joint. Nature de l'action au sens de l'article 6313-1 du code du travail : « Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ». Moyen de contrôle : attestation d'assiduité et feuille d'émargement.

Dates :

Durée en heures :

Lieu : CEFPPA- 77, route du Rhin - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN – Sanction du stage : Certificat de stage

LE FINANCEMENT

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants :

Coût du stage :

€ net par personne

L'organisme de formation n'est pas assujetti à la TVA.

Prise en charge de la formation

1) Votre formation est prise en charge par un OPCA (il vous incombe d'effectuer les démarches auprès de votre OPCA), indiquer ci-dessous à quels nom et adresse doit être libellée la facture.

2) En cas de prise en charge partielle par un OPCA, la différence sera facturée à l'entreprise.

3) Vous bénéficiez d'une prise en charge AGEFICE ou vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge, veuillez nous faire parvenir votre règlement par chèque à l'ordre du CEFPPA, au plus tard 8 jours avant le début du stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation du fait du client : aucun frais ne sera facturé en cas d'annulation si elle intervient dans un délai supérieur à 15 jours avant le début du stage. A défaut, il vous sera facturé **50%** du coût du stage si l'annulation intervient entre 15 jours et 72 heures avant le début du stage, et **100%** du coût du stage si l'annulation intervient à moins de 72 heures du début du stage. Quelle que soit la prise en charge prévue, les frais d'annulation seront facturés à l'entreprise et non imputables à l'éventuel financeur.

Annulation du fait du Cefppa : le CEFPPA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler le stage jusqu'à 6 jours avant le début de la formation, ou à tout moment en cas de force majeure ou de maladie de l'intervenant. Aucun remboursement d'éventuels frais de déplacement ou d'hébergement ne sera versé au client dans ces cas.

En cas de litige et à défaut de règlement à l'amiable, le Tribunal de Strasbourg est la seule juridiction compétente.

Fait à, le

L'Entreprise (signature et cachet)

Le Directeur Général.

Franck SELLIER

C.E.F.P.P.A.
77, Route du Rhin
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 90 40 05 10 Fax 03 88 67 94 09